

Actualité Juridique **famille**



La déclaration sur l'honneur,
mode d'emploi, enfin !

Prestation compensatoire :
une application nouvelle
de l'article 1076-1 NCPC

Les décisions du juge
des tutelles sont susceptibles
de tierce opposition

La taxe professionnelle due
par un époux est une dette
de communauté

La transmission de la créance
de salaire différé de l'héritier
prédécedé à ses enfants n'est
subordonnée à aucune
condition

Comité scientifique

Isabelle Chaussade,
Juge pour enfants
au Tribunal pour enfants de Paris

Pierre-Jean Claux
Notaire

Danièle Ganancia
Magistrat

Frédérique Granet,
Professeur à la faculté de droit
de Strasbourg

Claude Lienhard,
Avocat, Professeur des Universités

31-35 rue Froidevaux
75685 Paris Cedex 14
Tél. rédaction 01 40 64 53 13
Fax : 01 40 64 54 66
E-mail : ajfamille@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Charles Vallée

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Nathalie de Baudry d'Asson

RÉDACTION
Directeur éditorial
Philippe Weiss

Rédactrice en chef
Marie-Ève Charbonnier

Rédacteurs
Sophie Deis-Beauquesne
Stéphane David
Frédéric Bicheron

Secrétaire de rédaction
Jocelyne Londero

ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ
Responsable marketing : Corinne Ménager
Abonnements. Relations clients : Yvette Nay

Revue mensuelle (11 numéros par an)
BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél : 0 820 800 017

Fax : 01 40 64 89 92

Prix de l'abonnement (1 an)

France : 135 € TTC (885,54 F TTC)

Étranger : 151 € TTC (990,50 F TTC)

Prix au numéro : 15 € TTC (98,39 F TTC)

ISSN 1630 - 2206

n° CPPAP 1003 k 8976

Imprimerie Chirat 42540 Saint-Just-la-Pendue

ÉDITIONS DALLOZ

Société anonyme au capital de 3 956 040 euros

Siège social : 31-35 rue Froidevaux - Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550 - Siret 572 195 550 00098

Code APE : 221 A

TVA : FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle,

de tout élément publié dans la revue est interdite.

ÉDITORIAL 43

ACTUALITÉS 46

DOSSIER 48

La médiation familiale

Quand la médiation familiale entre dans le code civil 48

Médiation familiale, pratiques judiciaires,
premières impressions 52

La médiation familiale, mais comment ? 54

Le notaire, un médiateur du divorce ? 57

Une autre approche de la médiation familiale 59

Le Conseil consultatif national de la médiation familiale :
état des lieux 61

PRATIQUES 62

La déclaration sur l'honneur, mode d'emploi, enfin ! 62

JURISPRUDENCE 66

AUTORITÉ PARENTALE

† Exercice du droit de visite contre exercice d'activités sportives
CA Paris, 24^e ch., 19 sept. 2002 66

† Qui dit mauvais époux ne dit pas forcément mauvais parent
CA Paris, 19 sept. 2002 66

DIVORCE

† Prestation compensatoire : une application nouvelle
de l'article 1076-1 du NCPC
Cass. 2^e civ., 26 sept. 2002 67

INCAPACITÉS

† Les décisions du juge des tutelles sont susceptibles
de tierce opposition
Cass. 1^{re} civ., 3 déc. 2002 68

† Nullité d'une action en justice pour absence
de signification au curateur
CA Versailles, 1^{re} ch., 13 sept. 2002 69

LIBÉRALITÉS

† Comment confirmer un testament nul ?
CA Versailles, 1^{re} ch., 14 nov. 2002 70

† Le légataire universel n'est pas un tiers
au sens de l'article 1328 du code civil
Cass. 3^e civ., 18 déc. 2002 70

RÉGIMES MATRIMONIAUX

- Retour sur le « consentement exprès » du conjoint exigé par l'article 1415 du code civil
Cass. 1re civ., 19 nov. 2002 **71**
- La taxe professionnelle due par un époux est une dette de communauté
Cass. 1re civ., 3 déc. 2002 **72**

SUCCESSIONS

- La transmission de la créance de salaire différé de l'héritier prédécédé à ses enfants n'est subordonnée à aucune condition
Cass. 1re civ., 19 nov. 2002 **73**
- Option successorale: une demande reconventionnelle caractérise l'acceptation tacite de la succession
Cass. 1re civ., 3 déc. 2002 **73**

DONNÉES CHIFFRÉES

- Chiffres utiles **75**
- Prestations - Aliments **77**

AUTORITÉ PARENTALE

- Droit de visite**
Pratiques d'activités sportives p. 66
- Exercice**
Exercice en commun p. 66
- Loi du 4 mars 2002**
Médiation p. 48 (dossier)

DIVORCE

- Déclaration sur l'honneur**
Circulaire du 25 novembre 2002 . . . p. 62 (pratique)
- Divorce aux torts partagés**
Prestation compensatoire -
Office du juge p. 67
- Prestation compensatoire**
V. ce mot

MAJEURS PROTÉGÉS

- Curatelle**
Action en justice -
Défaut de signification au curateur p. 69
- Sauvegarde de justice**
Ordonnance du juge -
Tierce opposition p. 68

MÉDIATION FAMILIALE

- Loi du 4 mars 2002** p. 48 (dossier)

PRESTATION COMPENSATOIRE

- Office du juge**
Nécessité des observations (oui) . . . p. 67

RÉGIMES MATRIMONIAUX

- Communauté légale**
Cautionnement souscrit
par un seul époux p. 71
Passif - Charge des biens propres . . p. 72

SUCCESSIONS

- Acceptation pure et simple**
Demande reconventionnelle -
Acceptation tacite p. 73
- Salaire différé**
Transmission aux héritiers (oui) . . . p. 73

TESTAMENT

- Legs universel**
Promesse de vente - Date certaine . p. 71
- Nullité**
Confirmation par les héritiers (non) p. 70

Ce numéro contient un encart « abonnement à l'AJ famille » broché non folioté de quatre pages placé entre la couverture et les pages 43 et 78.